

**MAIRIE DE MENESPLET  
10, RUE DE LA REPUBLIQUE  
24700 MENESPLET**

**CONSEIL MUNICIPAL**

COMpte Rendu Sommaire  
DE LA SEANCE DU **MERCREDI 22 MARS 2017**

**Étaient présents :** M. CHAUSSADE, Mme PILET, Mme ANTUNES, M. LAURIERE, M. LAMOTHE, Mme GUILLAUME, Mme RAUTURIER, M. BESSEDE, M. COUSTILLAS, Mme JUKOWSKI, Mme VINCENT, M. DECOLY, Mme QUIVIGER.

**Absents excusés :** M. BAÏDA (procuration à Mme PILET), Mme ARVIEUX, M. LACOMBE, M. SERRE, Mme RONDA, M. GOUGAY.

Madame QUIVIGER a été nommée secrétaire de séance

## 1 – Délibérations

**1 - Adhésion à un groupement de commande pour  
« l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation  
énergétique » (2017.01.001)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de MENESPLET fait déjà partie du groupement de commandes régional pour ses besoins en matière d'achat d'énergies et que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix. La convention existante arrivant à échéance ; Il propose de la renouveler. Adopté à l'unanimité.

**2 - SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU S.I.A.E.P. DE MONTPON- VILLEFRANCHE  
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - EXERCICE 2016 (2017-01-002)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport relatif à l'exercice 2016 du **S.I.A.E.P. DE MONTPON-VILLEFRANCHE** et rappelle qu'il est public pour permettre d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)). Adopté à l'unanimité.

**3 – Assainissement – travaux de raccordement (2017-01-003)**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de raccorder certains administrés au réseau d'assainissement, les travaux effectués par la commune seraient remboursés par une participation financière d'un montant de 1500 € TTC.

Après consultation de plusieurs sociétés, le maire informe le conseil municipal du devis de l'entreprise DUBREUILH d'un montant de 1 740.00 € TTC et rappelle qu'une convention doit être prise entre la commune et chaque personne intéressée. Adopté à l'unanimité

**4 – Fixation des indemnités de fonctions (2017-01-004)**

**Considérant** les nouvelles modalités d'application des indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, **Le Maire propose à l'assemblée** de modifier la délibération n° 2016-07-005 du 02 octobre 2016. Il rappelle que La méthode et le calcul reste inchangés, il s'agit uniquement d'un changement du « brut terminal » qui impose la prise d'une nouvelle délibération. L'enveloppe financière mensuelle est fixée de la manière suivante : Indemnité du maire, 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, Indemnité des adjoints, 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints. Adopté à l'unanimité

#### 5 – Mission locale du Ribéracois – Participation 2017 (2017-01-005)

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel à cotisation de la Mission Locale du Ribéracois pour l'année 2017. Cette cotisation allouée par la commune reste fixée à 1 € par habitant soit **1 775.00 €** pour l'année 2017. Adopté à l'unanimité

#### 6 – PLU : transformation de procédure de révision simplifiée n°2 en mise en compatibilité n°1 (2017-01-006)

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de déclaration de projet n°1 du plan local d'urbanisme. Il propose :

- 1 – **d'arrêter** le projet n°1 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme ;
- 2 – **de soumettre** pour avis le projet n°1 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet. Adopté à l'unanimité

#### 8 – Vote du compte de gestion du budget général et budget annexe assainissement (2017-01-008)

Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de l'exercice 2016 du budget général et du budget annexe assainissement gérés par Monsieur Georges ELIZABETH, Trésorier à MONTPON.

Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs du Maire. Adopté à l'unanimité

#### 9- Vote du compte administratif du budget général et budget annexe assainissement (2017-01-009)

Le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2016 du budget général et du budget annexe assainissement. Ils présentent respectivement les chiffres suivants :

<u>Budget général</u>		<u>Budget annexe assainissement</u>	
<u>fonctionnement</u>	<u>investissement</u>	<u>fonctionnement</u>	<u>investissement</u>
+ 444 768.85 €	- 47 679.67 €	+ 94 753.42 €	+ 15 666.86 €

Après le retrait du Maire, le doyen, Monsieur Laurière Robert fait procéder au vote. Adopté à l'unanimité

## **II – Informations**

### **1 – Salle des fêtes : assurance dommages-ouvrages**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a signé un contrat d'assurance avec l'entreprise MMA à Montpon-Ménéstérol, après avoir fait un appel à concurrence et conformément à la délibération du 2 octobre 2016 où certaines délégations lui ont été données, notamment la signature des contrats d'assurance, et ce, pour le bon déroulement des affaires administratives et courantes de la collectivité. Obligation lui est faite d'en référer au conseil à la séance suivante, soit à celle d'aujourd'hui. Le montant s'élève à 7 633.00 €

### **2 – Salle des fêtes : information sur les avenants**

Le maire informe le conseil municipal de la signature de 4 avenants en plus et moins-value sur les lots suivants :

- **SPIE** – lot 7 : plus-value de 387.96€ HT qui porte le montant du marché à **47 923.62 € HT**
- **SICAIRE** – lot 5 - Moins-value de 2 013.27 € HT qui porte le montant du marché à **47 804.55 € HT**
  
- **SARL DUBOIS** – lot 4 – moins-value de 760 € HT qui porte le montant du marché à **44 804.00 € HT**
- **DECO PEINTURE** – lot 10 - plus-value de 155.79 € HT qui porte le montant du marché à **7 586.29 € HT**
  
- **SARL NADAL** – lot 1 - moins-value de 1 390.00 € HT qui porte le montant du marché à **44 697.61 € HT**
- 

### **3 – SPA : cotisation 2017**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a signé la convention 2017 avec la Sauvegarde et Protection des Animaux. Le total à payer pour l'année 2017 est de 0.65€/habitant soit 1 155.05 €

### **4 – SDIS : échéancier**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a signé le protocole d'accord relatif au versement par échéance du **contingent incendie**, conformément à la délibération du 2 octobre 2016 où certaines délégations lui ont été données, notamment la signature des contrats, et ce, pour le bon déroulement des affaires administratives et courantes de la collectivité. Obligation lui est faite d'en référer au conseil à la séance suivante, soit à celle d'aujourd'hui. Il rappelle le montant pour l'année 2017, soit **41 848.70 €** représentant **3 487.39 €/mois** de janvier à décembre.

### **5 – informations communautaires**

**6- FREE** : proposition de déploiement du réseau Free mobile sur Ménesplet. Accord de principe

**7-** remerciements suite au décès de l'abbé de TAFFIN

Vu pour être affiché le vendredi 24 mars 2017, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Ménesplet, le 24 mars 2017  
(*Sceau de la mairie*)



Le Maire,  
(*signature*)